



**EUROPE 1**

**LOUIS SCHWEITZER – Le 20/11/2005 – 09 :06**

**JACKY GALLOIS**

Bonjour Louis SCHWEITZER.

**LOUIS SCHWEITZER**

Bonjour.

**JACKY GALLOIS**

Président de la HALDE, la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE. Vous nous parlez ce matin, et c'était la semaine pour l'emploi des travailleurs handicapés, de discrimination autour du handicap.

**LOUIS SCHWEITZER**

Oui, à partir d'un exemple précis, celui de Jean-Pierre. Jean-Pierre nous a écrits au courant de l'été, il a été embauché dans une grande entreprise comme magasinier en 2000. Deux ans après, il est victime d'un accident du travail. Malgré le port de chaussures de sécurité, Jean-Pierre a le pied droit abîmé. Il est soigné, mais sa blessure laisse des séquelles. Il est déclaré "travailleur handicapé" par la COTOREP. Le port de chaussures de sécurité lui est désormais interdit. De ce fait, le médecin du travail le déclare inapte au poste de magasinier préparateur de commande, ce qui était son métier. Son employeur lui demande alors de suivre une formation de 19 mois en électronique. La formation de maintenance électronique grand public a lieu à Toulouse, Jean-Pierre déménage pour suivre cette formation. A son retour dans l'entreprise, l'employeur est tenu de le reclasser et de lui trouver un autre emploi adapté à sa situation. Il lui propose un poste d'électronicien spécialisé et expérimenté dans une autre entreprise du groupe. Mais cela est manifestement au-dessus de la formation que Jean-Pierre a suivie, au point que le cadre responsable de ce recrutement refuse même de recevoir Jean-Pierre. Jean-Pierre ne reçoit aucune autre proposition.

**JACKY GALLOIS**

Est-ce que l'on peut supposer ou imaginer que tout n'a pas été fait par cette entreprise ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Bien sûr. Jean-Pierre travaille, je l'ai dit, dans une grande entreprise, celle-ci a plusieurs milliers de salariés et elle appartient elle-même à un grand groupe beaucoup plus large encore. Donc, il y a des possibilités d'action qui n'ont pas été employées. La HALDE a demandé des informations à l'employeur, celui-ci a dit "j'ai envoyé quelques courriels", il s'est contenté de diffuser à différentes entreprises du groupe, la demande de reclassement de Jean-Pierre. Ce n'est pas comme cela que l'on cherche un reclassement, ce n'est pas comme cela qu'on respecte les dispositions législatives.

**JACKY GALLOIS**

En fait concrètement, ce salarié n'a jamais eu de proposition sérieuse de reclassement ?

**LOUIS SCHWEITZER**

En effet, il n'a reçu aucune proposition sérieuse, et à la fin Jean-Pierre a été licencié par son employeur. Parce qu'il a eu un accident du travail, il se retrouve à 34 ans, handicapé, licencié, et en plus ayant perdu son logement puisqu'il est parti à Toulouse pour suivre cette formation.

---

**JACKY GALLOIS**

A partir de quoi appréciez-vous que c'est une discrimination ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Ce n'est pas une question d'appréciation, il y a d'un côté un salarié, licencié en raison de son handicap, de l'autre une entreprise qui fait partie d'un grand groupe. Elle n'a pas mis tous les moyens en œuvre pour proposer un reclassement. Or, la loi précise clairement que, lorsque l'employeur ne démontre pas avoir pris les mesures pour permettre au travailleur handicapé de conserver un emploi correspondant à sa qualification, il s'agit d'une discrimination.

**JACKY GALLOIS**

Alors que va faire la HALDE ?

**LOUIS SCHWEITZER**

La HALDE a demandé à l'employeur de suspendre la procédure de licenciement, d'engager de nouvelles démarches sérieuses, en vue du reclassement de Jean-Pierre conformément à la loi, de rendre compte dans un délai de 2 mois de ce qu'elle aura entrepris dans ce sens.

**JACKY GALLOIS**

Et si l'employeur ne réagit pas ?

**LOUIS SCHWEITZER**

La HALDE privilégie le rappel à la loi et la conciliation dans un premier temps, j'ai peine à croire que ce groupe ne nous écoute pas. Mais si tel était le cas, nous aiderions Jean-Pierre à saisir les tribunaux.

**JACKY GALLOIS**

Merci Louis SCHWEITZER, je vous redonne l'adresse de la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE, c'est 11 rue Saint-Georges à Paris, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement. FIN{